

<p>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 11 Décembre 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 233/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 05 Décembre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Christian VERMELLE représenté par Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Patrick FALCOZ est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : ÉCONOMIE – Délibération autorisation la participation financière de la CC Usse et Rhône à l'installation d'un transformateur électrique sur la commune de Musièges, au lieudit de Serrasson.

Considérant

- les travaux effectués par la Communauté de Communes du Val des Usse lors de l'aménagement de la ZAE du Vieux-Moulin situées sur la commune de Musièges,
- le développement de la commune de Musièges au village de Serrasson et la nécessité d'installer un nouveau transformateur électrique sur la commune de Musièges aux lieux-dits de « Deverroz » et de « Serrasson-Ouest ».

Le Président expose que lors de l'aménagement de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) du Vieux-Moulin, l'ex-CC du Val des Usse avait financé le transformateur électrique nécessaire au bon fonctionnement de la zone. Ce nouvel équipement avait conduit à supprimer celui de la route de

Serrasson, qui alimentait la commune. De ce fait, sur les 8 branchements du transformateur de la ZAE du Vieux-Moulin, trois ont été fléchés pour alimenter la commune en compensation.

Le développement récent du hameau de Serrasson et la nécessité de desservir en branchement électrique un projet d'installation de trois entreprises sur la ZAE du Vieux-Moulin, induit la réalisation d'un nouveau transformateur électrique pour Serrasson. De ce fait, les trois branchements du transformateur de la ZAE du Vieux-Moulin vont devoir être affectés à la zone. Aussi, il convient de restituer à la commune les trois branchements initiaux.

Par voie de conséquence, un nouveau transformateur est nécessaire pour la commune, spécifiquement dédié à l'alimentation de la commune. L'installation d'un nouveau transformateur est assurée par Énergie et Services de Seyssel (ESS), fournisseur d'énergie électrique dans la commune. Le coût total de l'installation est estimé à 162 500 € HT par ESS. Déduit de la prise en charge d'ESS à hauteur de 65 % du montant total HT de l'opération, le montant restant à la charge de la commune est de 65 000 € HT.

Aussi, au vu de l'historique de ce dossier, le Président propose que la CC Usse et Rhône prenne à charge une partie de ce montant à hauteur de 3/8^{ème} du montant (3 branchements sur 8 tels que ceux affectés à la mairie de Musièges dans le transformateur actuel) soit 24 375 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ la participation financière de la Communauté de Communes Usse et Rhône à hauteur de 24 375 € correspondant au financement de 3/8^{ème} du montant de l'installation d'un transformateur électrique pour Serrasson.

AUTORISE le Président à signer une convention de financement de cette opération avec la commune de Musièges.

DIT que le versement sera effectué par la Communauté de Communes Usse et Rhône au profit de la commune de Musièges sur présentation d'une facture établie par la commune de Musièges. Cette facture sera annexée à la facture du fournisseur.

DIT que cette dépense interviendra en 2019 et sera inscrite au budget annexe de la ZAE du Vieux-Moulin, compte 605.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.